

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 6 juin 2011, tenue à 20h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire,
 Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1
 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2
 Monsieur Georges Roussel conseiller, siège numéro 3
 Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 4
 Madame Nathalie Plante conseillère, siège numéro 5
 Monsieur Gino Dugas conseiller, siège numéro 6

Les membres présents forment quorum.

Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Le maire récite la prière.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 11-06-112 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le sujet questions diverses soit ouvert jusqu'à la fin de la séance, et l'ajout du point 6.4 : Réparations de la route Hudon. :
2. Adoption des procès-verbaux
 3. Administration
 - 3.1 Nomination maire suppléant
 - 3.2 Mandat à Orizon média – Mise à jour et entretien général du site Internet
 4. Trésorerie
 - 4.1 Présentation des rapports de dépenses
 - 4.1.1 Liste des dépenses incompressibles payées en mai 2011 (annexe 1)
 - 4.1.2 Rémunération des employés municipaux
 - 4.1.3 Engagements de dépenses
 - 4.1.4 Autorisation de paiement de dépenses (annexe 2)
 - 4.1.5 Rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 4.1.6 Transfert de crédits budgétaires
 - 4.1.7 Dépôt des états comparatifs des dépenses et revenus
 5. Sécurité publique
 - 5.1 Achat de camion échelle – Regroupement incendie Mont-Joli
 - 5.2 Autorisation de paiement de factures – Mesures d'urgence
 6. Transports
 - 6.1 Renouvellement d'une entente – Droit de passage sur un terrain municipal
 - 6.2 MTQ – Demande de pose d'asphalte - Route 234/route Bernier
 - 6.3 Demande de passage – Municipalité de Padoue
 - 6.4 Réparations de la route Hudon
 7. Hygiène du milieu
 - 7.1 Programmation des travaux dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2010-2013)
 - 7.2 Mandat à Roche Groupe conseils – TECQ 2010-2013 – Projet 2010-2011
 - 7.3 Renouvellement des certificats de qualification en eau potable – M. Gabriel Corriveau et M. Sylvain Dubé

8. Loisirs et culture
 - 8.1 Remboursement de location de la salle paroissiale
 - 8.2 Modifications au formulaire de location de la salle paroissiale
 - 8.3 Achats pour la salle paroissiale -
 - 8.4 Pacte rural – Demande de subvention – Salle paroissiale
 - 8.5 Cercle des Fermières – Gratuité de la salle paroissiale
 - 8.6 Cercle des Fermières – Subvention annuelle
 - 8.7 Autorisation paiement imprimante – Bibliothèque municipale
 - 8.8 Halte routière – Mandat en ingénierie
9. Questions diverses
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adopté

2. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

- 11-06-113 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai et de la séance ajournée du 16 mai 2011, tels que soumis.

Adopté

3. ADMINISTRATION

3.1 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

- 11-06-114 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Régis Sirois, maire suppléant et substitut aux réunions de la municipalité régionale de comté, pour les mois de juin, juillet et août 2011.

Adopté

3.2 MANDAT À ORIZON MÉDIA – MISE À JOUR ET ENTRETIEN GÉNÉRAL DU SITE INTERNET

- 11-06-115 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services d'Orizon Média, pour la mise à jour et entretien général du site Internet, au montant maximal de 500.\$ toutes taxes incluses.

Adopté

4. TRÉSORERIE

4.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1 Liste des dépenses incompressibles payées en mai 2011

Annexe 1.

4.1.2 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
mai 2011	Rémunération employés municipaux	14 176.36\$

4.1.3 ENGAGEMENT DES DÉPENSES

11-06-116 Sur proposition de monsieur Gino Dugas, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager, les dépenses suivantes pour un montant total de 4 294.08\$ toutes taxes incluses.

1. **VOIRIE**

Pièces pr soudeuse	58.17\$
Manche de pelle	18.23\$
Réservoir 1000 litres à eau (fleurs)	130.13\$
Réservoir huiles usées	130.13\$
Filtres et courroies (tondeuse)	84.24\$
Coupleur hydraulique L-10	34.18\$
Boulonnerie	81.44\$
Cylindre de porte (chargeur)	106.41\$
Stud de roues ¾ x 3 po (camions)	11.16\$
Inspection mécanique moteur W96	341.78\$
Valve à air W96	39.47\$
Habit de pluie (Gervais Ouellet)	61.12\$
Raccord à air camions	343.87\$
Mandrin de perceuse	102.48\$
Pompe pour bain à laver	65.85\$
Clé à percussion ½ (impack)	329.19\$
Cannette peinture anti-rouille	19.31\$
2 pqts d'attache tuyau	15.84\$
Lampe de baladeuse	2.79\$
Dégraisseur	41.92\$
Panneaux de signalisation	343.33\$
Pancartes (chiens)	207.35\$
Pancartes (Attention à nos enfants)	207.35\$
Divers et imprévus	500.00\$

TOTAL VOIRIE : 3 275.74\$

2. **ADMINISTRATION ET SALLE PAROISSIALE**

Divers	100.00\$
3 caisses sacs à poubelles 26 x 36	58.07\$
2 caisses sacs à poubelles 42 x 48	59.22\$

2 btes rondelles désinfectantes pr toilette	31.88\$
Nettoyeur à cuvettes BOWLET 4l.	28.47\$
2 caisses papier hygiénique	56.86\$
2 papiers à mains (feuilles)	75.85 \$
2 caisses papier brun en rlx pr les mains	65.02\$
1 savon neutre pr plancher	10.24\$
2 moppes à cirer	16.65\$
2 moppes 550	10.69\$
1 moppe 4016	5.34\$

TOTAL ADMINISTRATION : 518.29\$

3. AQUEDUC

Compteur d'heures (eau potable)	307.52\$
Coude 45° x 2 ½ po (borne-fontaine)	192.53\$

TOTAL AQUEDUC : 500.05\$

TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES JUIN 2011 : 4 294.08\$

Adopté

4.1.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES

11-06-117 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de dépenses, au montant de 94 156.39\$

Annexe 2.

Adopté

4.1.5. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

#564069	05-05-11	Centre du camion JL Inc (réservoir W96)	147.95\$
#348994	13-05-11	Liebehrr (excédent facture)	158.06\$
#564068	26-04-11	Marius Amiot Inc (réparations W97)	1 361.11\$
#348995	19-05-11	Micro Services (imprimante)	68.36\$
#348997	24-05-11	UAP (réparations auto pompe)	55.14\$

4.1.6 TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

11-06-118 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les transferts de crédits budgétaires suivants :

DE			À		
02 13000 494	Cotisations abonnement	200	02 11000 494	Cotisations abon.	200
02 33000 424	Assurances	430	02 22000 424	Assurances	430
02 16000 252	CSST	1 600	02 16000 144	Jours de maladie	1 600
55 99100 000	Surplus accumulé	9 000	02 23000 959	Autres sécur. civile	9 000
02 33000 965	Immatriculation	30	02 33000 310	Frais déplacement	30
55 99100 000	Surplus accumulé	10 000	02 33000 631	Essence	10 000
02 33000 424	Assurances – Véhic.	700	02 33000 632	Huile chauffage	700

Adopté

4.1.7 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES DÉPENSES ET REVENUS

La secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des dépenses et revenus au 31 mai 2011.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE – REGROUPEMENT INCENDIE MONT-JOLI

11-06-119 Sur la proposition de monsieur Gino Dugas, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici participera financièrement à l'achat d'un camion échelle pour le regroupement en incendie pour une dépenses maximale de 500 000.\$, taxes en sus, conditionnellement à ce que le regroupement incendie fournisse un camion auto pompe usagé âgé de moins de 11 ans à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici et que celui-ci puisse être garé dans notre caserne sans que celle-ci ne soit modifiée et ce, au plus tard en l'année 2012. De plus, la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici ne participera pas financièrement dans le futur projet d'agrandissement de la caserne de la Ville de Mont-Joli et évaluera sa participation financière future dans tout projet de dépense en immobilisation. Une confirmation de l'acceptation des municipalités du regroupement est demandée. Une copie de cette résolution est acheminée à chacune des municipalités faisant partie du regroupement.

Adopté

5.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – MESURES D'URGENCE

11-06-120 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque pour le paiement des dépenses pour les mesures d'urgence, au montant de 446.44\$

Date	# Chèque	Fournisseurs	Montant
12-05-11		Auberge Jacques Cartier (hébergement)	446.44\$

Adopté

6. TRANSPORT

6.1 RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE – DROIT DE PASSAGE SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

11-06-121 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner une permission à monsieur Jacques Roy de Ste-Angèle-de-Mérici, pour l'année 2011, de circuler sur une partie du lot 120 du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici. De plus, le conseil municipal autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer le document.

Adopté

6.2 MTQ - DEMANDE DE POSE D'ASPHALTE – ROUTE 234/ROUTE BERNIER

11-06-122 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports de procéder à la pose d'asphalte à l'intersection de la route Bernier et de la Route 234, sur une longueur d'environ 50 pieds.

Adopté

6.3 DEMANDE DE PASSAGE – MUNICIPALITÉ DE PADOUE

11-06-123 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la municipalité de Padoue le droit de passage dans la route Fournier pour le transport du gravier pour la période estivale 2011 et la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à remettre ladite route en bon état à la fin.

Adopté

6.4 RÉPARATIONS DE LA ROUTE HUDON

CONSIDÉRANT les discussions des années passées,

11-06-124 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux réparations de la route Hudon d'ici la fin juin. Les travaux consistent à l'épandage de 5 à 6 voyages de tuf et de gravier.

Adopté

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ 2010-2013 PROJET 2010-2011)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

11-06-125 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

- Roche ltée, Groupe-conseil soit mandaté pour préparer et présenter la Programmation des travaux dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ-2010-2013) au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMROT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de revoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le MAMROT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

7.2 MANDAT À ROCHE GROUPE CONSEILS – TECQ 2010-2013 – PROJET 2010-2011

- 11-06-126 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Roche Groupe conseils pour la préparation des estimations préliminaires des travaux que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici entend soumettre dans la programmation de travaux exigée dans le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que le dépôt de celle-ci au MAMROT. Une dépense maximale de 1 900.\$, taxes en sus, pour ce mandat est autorisé.

Adopté

7.3 RENOUELEMENT DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION EN EAU POTABLE – M. GABRIEL CORRIVEAU ET M. SYLVAIN DUBÉ

- 11-06-127 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 204.\$, pour le renouvellement des certificats de qualification en eau potable à messieurs Gabriel Corriveau et Sylvain Dubé.

Adopté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 REMBOURSEMENT DE LOCATION DE LA SALLE PAROISSIALE

- 11-06-128 Sur la proposition de monsieur Gino Dugas, il est résolu à des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 190.\$ pour le remboursement de location de la salle paroissiale du vendredi 4 juin 2011.

Adopté

8.2 MODIFICATIONS AU FORMULAIRE DE LOCATION DE LA SALLE PAROISSIALE

11-06-129 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter les modifications suivantes au formulaire de location de la salle paroissiale :

Article 9 : Une copie de ce permis (boissons alcoolisées) doit être remis à la municipalité au moins trois jours avant l'évènement.

Fin du document : Toutes les informations du présent document doivent être véridiques et vérifiables, advenant toutes informations fausses, la municipalité se réserve le droit d'annuler la location.

Adoptée

8.3 ACHATS POUR LA SALLE PAROISSIALE

11-06-130 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les achats suivants pour la salle paroissiale :

- achat d'une tringle et accessoires pour le rideau de scène auprès des Toiles du BSL Inc , pour une dépense maximale de 761.02\$, tel que le bon de soumission en date du 24 mai 2011;
- achat de peinture, teinture, accessoires, moulures auprès de principalement les Ateliers de rénovation RP Ltée, pour une dépense maximale de 5 400.\$, toutes taxes incluses;
- installation et fournitures de différentes composantes électriques auprès de Jean Pierre St-Amand Inc, pour une dépenses maximale de 2 483.65\$, tel que l'estimation du 24 mai 2011;
- achat de stores au magasin Sears pour une dépense maximale de 1 367.10 \$

Adoptée

8.4 PACTE RURAL - DEMANDE DE SUBVENTION - SALLE PAROISSIALE

11-06-131 Sur la proposition de monsieur Gino Dugas, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Alain Carrier, maire, soit autorisé à signer la convention concernant le projet « Le culturel, je m'y attache » pour le compte de la municipalité et que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici accepte de déposer une demande d'aide financière au montant de 5 000.\$ au Pacte rural de la MRC de La Mitis.

Adoptée

8.5 CERCLE DES FERMIÈRES – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE

11-06-132 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la gratuité de la salle paroissiale au Cercle de Fermières de Sainte-Angèle pour la tenue de leur exposition annuelle qui se tiendra le 2 octobre 2011.

Adopté

8.6 CERCLE DES FERMIÈRES - SUBVENTION ANNUELLE 2011

11-06-133 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque pour la subvention annuelle 2011 au montant de 200.\$ au Cercle des Fermières.

Adoptée

8.7 AUTORISATION DE PAIEMENT IMPRIMANTE - BIBLIOTHÈQUE

11-06-134 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au Comité de la bibliothèque pour le remboursement de l'imprimante à la bibliothèque, achetée par ledit comité le 28 mars 2011, au montant de 323.96\$.

Adoptée

8.8 HALTE ROUTIÈRE – MANDAT EN INGÉNIERIE

11-06-135 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Jacques Vaillancourt, ingénieur, d'Urgiplan Inc. pour le contrat en ingénierie pour le projet de la halte routière, soit : la préparation des plans et devis en structure du bâtiment, les fondations du bâtiment et de la tour, prévoir une purge de plomberie en période hivernale, s'occuper de la recherche en eau et raccord à un puits, concevoir un système de traitement des eaux usées, plans et devis ainsi que l'analyse des sols selon les réglementations gouvernementales. Des honoraires de 4 600\$, taxes en sus, sont autorisés pour accomplir ce mandat

Adopté

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 DEMANDE À HYDRO QUÉBEC

11-06-136 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro Québec de confirmer la date de la séance d'information public prévue le 28 juin 2011 en soirée.

Adopté

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-06-137 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé, il est 21 h 07.

Adopté

Alain Carrier, maire

Marielle Dionne, directrice générale &
Secrétaire-trésorière

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Carrier, maire